



# Etude sur les outils de nature contractuelle au service de la trame verte et bleue

- Présentation au groupe d'échange  
TVB du 7 mai 2010 -



la Fédération,



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

## Organisation et avancement de l'étude



- **Groupe de travail** avec des membres issus du COMOP + autres membres en rapport contenu étude
  - 29 structures
  - 5 réunions (21/04, 29/05, 01/07, 14/09 et 14/03/10 )
- Diffusion du **questionnaire** :
  - réseaux nationaux et autres contacts
  - 92 réponses (avis de « praticiens » des outils + nombreux documents)
- Rapport intermédiaire en 2009 et finalisation dans premier semestre 2010
- Contribution au guide méthodologique n°2



## Points clés issus de l'enquête et des réunions



- La contractualisation est vue au sens large
- Prise en compte de plusieurs échelles :
  - l'échelle régionale ou départementale (élaboration du SRCE et contractualisation avec les territoires de projet)
  - l'échelle de territoire de projet (limites administratives, entités « écopaysagères », groupes d'acteurs,.....)
  - l'échelle parcellaire (contrats avec ou entre propriétaires et utilisateurs de l'espace)
- Il existe de très nombreux outils à ces différentes échelles pouvant être utilisés en faveur de la TVB
- Pas de « demande » de créer de nouveaux outils, mais attentes en matière :
  - d'articulation des échelles et des outils
  - d'aide à la décision pour le choix des outils
  - d'approche opérationnelle pour la mise en oeuvre



## Contractualisation à l'échelle régionale



- Contrats TVB avec des territoires de projets (intercommunalités, PNR, Pays, syndicats mixtes de SCOT,...)
  - Intégration des objectifs TVB dans documents contractuels (contrats de rivière, chartes et contrats de Pays, chartes forestières de territoires, chartes de PNR,...)
  - Intégration des enjeux TVB dans documents réglementaires (documents d'urbanisme)
  - Réalisation de diagnostics sur la connectivité écologique
  - Réalisation de travaux
  - Conduite d'études et de programmes de suivi et d'évaluation des actions
  - Communication, pédagogie et animation globale du contrat
- \* Appels à projets
- \* Adaptation aux enjeux de connectivité des « Contrats nature régionaux »



# Contractualisation à l'échelle parcellaire

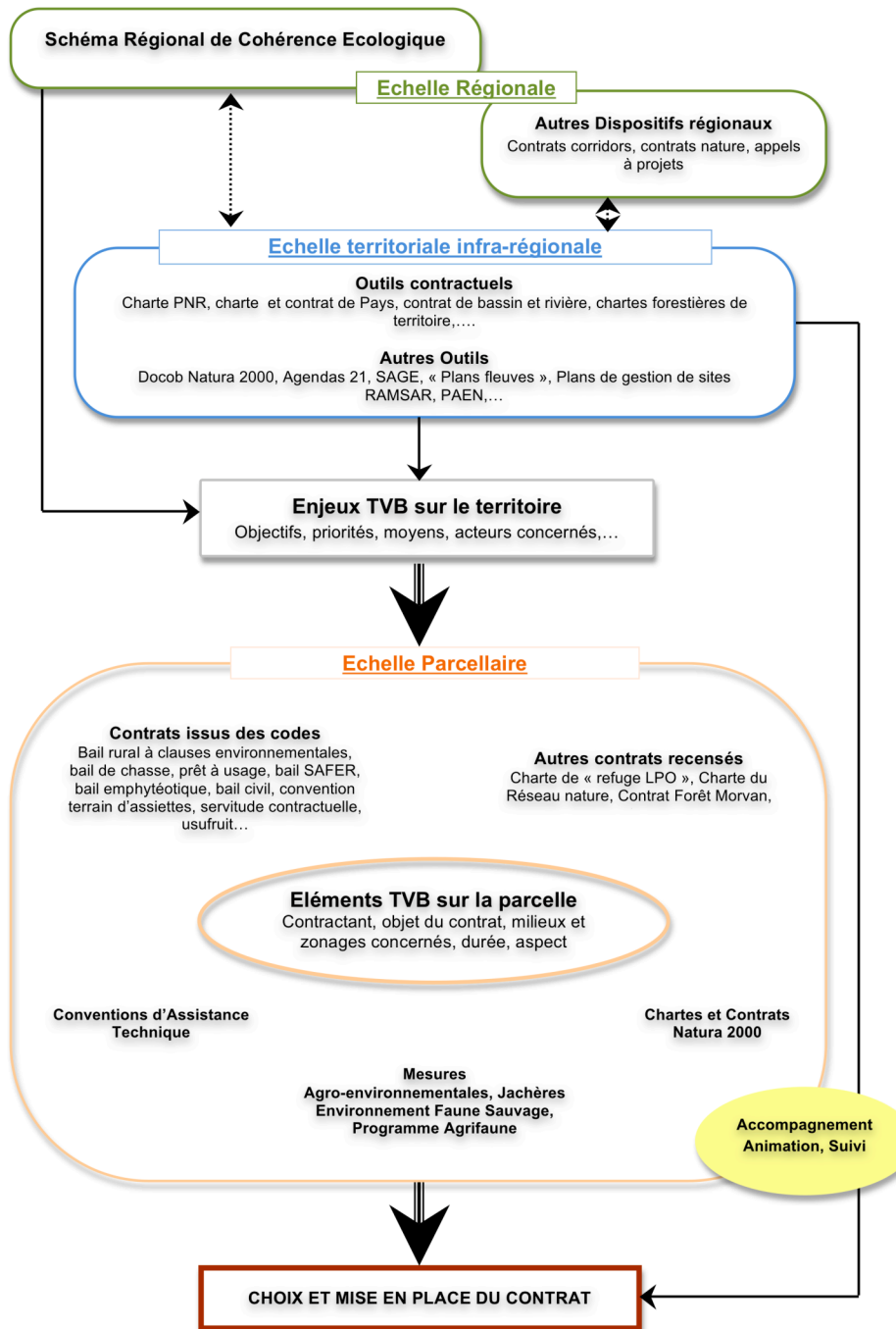


## \* Types de contrats

- *Contrats du code civil, rural ou des collectivités territoriales :*
  - *bail rural à clauses environnementales, convention de mise à disposition, bail emphytéotique, prêt à usage, bail de chasse, ...*
- *Mesures agro-environnementales*
- *Conventions d'assistance technique aux propriétaires ou gestionnaires locaux*
- *Chartes et contrats N2000*
- *Autres contrats*
  - *« contrat forêt » Morvan, conventions « refuge LPO – jardin d'oiseaux », contrat Jachère Environnement Faune Sauvage...*

4





# Points à prendre en compte dans la contractualisation



***Multifonctionnalité des trames vertes et bleues***

***Intégration d'obligation de résultat***

***Echelle de contractualisation et durée de contrat***

***Nature des contrats et articulation entre eux***

***Actions facilitatrices de la contractualisation***

- \* Implication des divers acteurs sur des territoires pertinents pour chaque objectif***
- \* Animation, sensibilisation, formation...***
- \* Contexte foncier et parcellaire***

6





# Etude sur les outils de nature contractuelle au service des TVB

## Mobilisation des outils contractuels en secteur agricole



la Fédération,



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



## *Principaux outils parcellaire en territoires agricoles (liste non exhaustive)*

- MAEt
- Bail rural à clauses environnementales
- Convention de mise à disposition et bail SAFER
- Convention pluriannuelle de pâturage
- Convention de passage en milieu agricole
- Contrat Jachère Environnement Faune Sauvage
- Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de terrains d'assiette pendant des travaux
- Convention pour la réalisation de travaux de restauration et d'entretien de milieux naturels
- Convention d'assistance technique
- Prêt à usage
- Bail à cheptel
- Servitude contractuelle
- ...

## *Critères d'analyse des outils à l'échelle parcellaire*

- Propriété (publique, privée)
- Principaux milieux concernés (agricoles, forestiers, autres...)
- Objet du contrat
  - Maintien de l'existant ou entretien
  - Gestion adaptée
  - Remise en bon état
  - Création d'éléments de la trame
  - Adaptation d'activités de loisirs
- Aspect financier
- Intérêt actuel TVB
- Nature du contrat : transfert de jouissance, pratiques de gestion

➤ rendu sous forme de tableau

# Mesure agri-environnementale territorialisée



- \* Etat / agriculteurs pour 5 ans ;
- \* Intéressant pour des actions d'entretien ou de restauration de réservoirs de biodiversités ou de corridors écologiques ;
- \* Les niveaux d'indemnisation paraissent correspondre aux coûts de restauration ou de gestion ;
- \* Périmètres d'éligibilité restreints à des zonages ciblés ;
- \* Obligation de moyens ou de résultats
- \* Exemple intéressant: Gestions de Territoires® en Picardie

10



# Bail rural avec clauses environnementales



- \* 15 clauses ;
- \* la présence de clauses environnementales dans le bail peut entraîner une réduction du montant du fermage,;
- \* périmètres d'éligibilité ciblés sur des zonages ciblés (avec document de gestion) ou à des types de contractants ciblés ;  
évolution envisagée au profit de la TVB
- \* le preneur qui ne respecterait pas, totalement ou en partie, les contraintes imposées, risque la résiliation de la totalité de son bail ;
- \* seuls les exploitants en faire-valoir indirect sont concernés ;
- \* Nombre de baux encore limités; importance de l'accompagnement

11



## Convention de mise à disposition, à titre gratuit, de terrains d'assiette

- \* Outil utilisé par des collectivités proactives sur la création ou la restauration puis de l'entretien de corridors écologiques sur des terrains privés, observant une faible mobilisation des aides issues du PDRH (PVE plafonné à 40%) ;
- \* Permet d'effectuer des travaux (financés par les collectivités) avec l'accord du propriétaire et de garantir la pérennité de l'action;
- \* Durée variable: 1 an, tacite reconduction pour 5 ans ;
- \* la collectivité s'engage à assurer le maintien des corridors concernés pendant une période définie et à prendre en compte des mesures compensatoires en cas de destruction des corridors
- \* Exemple intéressant: programme haies bocagères / arbres têtards du CG 59

12



# Convention d'assistance technique

- \* Propriétaire ou usager / animateur de la Cellule d'assistance technique pour 1 à 5 ans ;
- \* Vise à mobiliser autour de la gestion, la protection et la valorisation d'un milieu naturel, les personnes ou collectivités territoriales qui en sont propriétaires ou usagers. En s'engageant dans la démarche, ces acteurs bénéficient de l'appui d'une « Cellule d'Assistance Technique» (diagnostic de terrain, assistance technique pour des interventions spécialisées,...) ;
- \* Engagement de maintien du milieu en pratiquant des mesures de gestions compatibles à leur préservation. Charte de bon usage ;
- \* Permet la mise en réseau des acteurs et des milieux naturels ;
- \* Exemples intéressants : CAT Zones humides du bassin Adour-Garonne, CATER Basse-Normandie, CATEM Etangs, réseau de pelouses sèches en Aquitaine,...

13



## *Quelques réflexions sur la mobilisation des outils dans les territoires agricoles*



- Diversité d'outils et possibilités de mise en œuvre selon le contexte (foncier, acteurs, gestion, animation...)
- Importance de l'expérimentation pour l'appropriation des outils actuels, voire susciter de nouveaux outils
- Elargir le champs d'application et le contenu de certains outils pour répondre aux attentes de la TVB (MAEt, Bail rural à clauses environnementales,...)
- Question des moyens financiers pour les contrats et leur accompagnement
- Autres : articulation avec la conditionnalité, approche obligation de résultats/moyens,..



## *Cas de la mobilisation de différents outils pour une même finalité : ex. entretien des haies*

- Contractualisation MAEt avec agriculteurs, 5 ans, montant fixé au niveau national...
- Convention de mise à disposition de terrains d'assiette à titre gratuit:
  - prise en charge des travaux par une collectivité territoriale, durée variable...
- Mutualisation via une Association syndicale autorisée



15





MERCI DE VOTRE  
ATTENTION !

16

